

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-339

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2024-339

Projet européen ABCD (Acting by Collaborating Differently) - Ville Pilote dans le cadre de la Mission de la Commission européenne "100 Villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030" - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes et reversement des subventions - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En septembre 2022, Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) qui fixe des objectifs ambitieux en matière de neutralité carbone, de consommation et production d'énergie, de qualité de l'air et de résilience climatique. Cette même année 2022, Bordeaux Métropole a été sélectionnée par la Commission européenne dans le cadre de la Mission "100 Villes climatiquement neutres en carbone et intelligentes d'ici 2030".

Grâce à cette Mission 100 Villes, Bordeaux Métropole est au cœur d'un réseau de collectivités européennes pionnières de la transition écologique et énergétique et exemplaires par leurs initiatives pour accélérer la décarbonation du territoire

Dans ce cadre, trois appels à projets successifs, dits « villes pilotes » ont été lancés et ouverts aux 100 villes, pour permettre d'accéder à des fonds européens pour financer des projets de transition innovants qui pourront servir d'exemples à d'autres villes.

Afin d'accélérer l'atteinte de ses objectifs et de mobiliser toujours plus d'acteurs du territoire autour de la transition, Bordeaux Métropole a ainsi décidé de répondre au troisième appel à projets des Villes Pilotes, en partenariat avec l'Université de Bordeaux, en présentant le projet « Acting By Collaborating Differently » (ABCD).

Ce projet a pour objectif de diffuser du savoir sur le territoire et de favoriser le passage à l'action par l'intermédiaire de projets impliquant les habitants et l'ensemble des acteurs concernés.

Le projet a été officiellement retenu le 6 mai 2024, pour un soutien financier de l'Union européenne de 600 000 €. Il débutera le 2 septembre 2024 pour une durée de vingt-quatre mois. Bordeaux Métropole en est le coordinateur. Compte tenu de l'ampleur de ce projet et des compétences à mobiliser, l'Université de Bordeaux mobilise plus spécifiquement deux entités : l'Institut des Transitions et le Service Sciences pour Tous (SAP), en charge de l'accès des enseignements produits par des tiers.

D'autres acteurs du territoire interviendront dans le projet, notamment les services concernés de Bordeaux Métropole, les associations du territoire, les lieux ressources de la transition écologique...

Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet de mandature et concourt particulièrement aux ambitions portées par le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET).

En effet, le premier axe du PCAET, l'axe du « vivre ensemble » promeut l'appropriation collective du projet de transition, le renforcement des pratiques de coopération et l'accompagnement des changements de comportements et de pratiques.

Dans le cadre de ce projet « ABCD » pour « Acting By Collaborating Differently / Agir en collaborant différemment », deux sous-projets seront menés par Bordeaux Métropole et l'Université de Bordeaux :

- Création d'un réseau de tous les acteurs de la transition et diffusion du savoir universitaire pour impulser et déployer un changement de modèle sur le "faire ensemble"
- Renforcement des "Rencontres des Transitions" (ateliers de travail et de networking permettant de faire germer collectivement des projets d'innovation et d'expérimentation relevant des transitions environnementales et sociétales, déjà organisées depuis deux années par l'Université de Bordeaux). Cela devrait permettre d'en faire un outil de transformation du territoire au service des habitants approprié et utilisé par le plus grand nombre d'acteurs.

Le budget prévisionnel total du projet présenté est de 600 000 € financés à hauteur de 100% par l'Union européenne au titre du programme Horizon Europe, qui serviront essentiellement à financer les moyens humains qui permettront de mener les projets précédemment cités. La contribution de l'Université s'élève à 213 525 €, financée à 100% par l'Union européenne.

La contribution de Bordeaux Métropole s'élève à 386 475 €, financée à 100% par l'Union européenne et est décomposée comme suit :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant	Nature des recettes	Montant
A. Coûts salariaux valorisés (charges patronales comprises)	210 000 €	Soutien de l'Union européenne via Horizon Europe	386 475 €
B. Sous-traitance	115 500 €		
C. Frais de déplacement et de réservations de salles	6 780 €		
D. Coûts indirects (montant forfaitaire appliqué sur A et B)	54 195 €		
Total (A+B+C+D)	386 475 €	Total	386 475 €

Des acteurs du territoire se verront confier une mission de sous-traitance afin de déployer des solutions définies collectivement dans le cadre des Rencontres des transitions. La Métropole assurera la coordination administrative, juridique et financière du projet. Elle portera ainsi la responsabilité des rapports techniques et financiers qui conditionneront les versements de la subvention.

Bordeaux Métropole percevra en tant que coordinateur l'ensemble de la subvention européenne. Un accord de consortium régira les relations entre Bordeaux Métropole et l'Université au titre de ce projet et une convention de reversement sera établie afin de fixer les modalités de reversement de la quote-part de subvention revenant à l'Université conformément au projet ABCD. Seules les dépenses effectivement réalisées pourront être remboursées, dans la limite des coûts prévus au budget. Dans le cadre de la validation des rapports techniques et financiers par l'Union européenne, certaines dépenses pourraient être rejetées. Alors, si le cofinancement était moindre, Bordeaux Métropole et l'Université

prendraient à leurs charges la différence sur les dépenses les concernant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU la délibération métropolitaine n°2022-539 du Conseil de Bordeaux Métropole du 30 septembre 2022 approuvant le Plan climat air énergie territorial,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet européen participe à la stratégie déployée dans le PCAET du territoire et à l'ambition d'un territoire neutre en carbone,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet Acting by Collaborating Differently (ABCD) indiquant les participations maximums sollicitées.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels et les avenants éventuels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : de réaliser les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet ABCD incombant à Bordeaux Métropole et de les imputer au Budget Principal des exercices concernés.

Article 4 : d'imputer les recettes du fonds européen

- sur le Budget principal sur les exercices concernés (de 2024 à 2026), pour la part revenant à Bordeaux Métropole au titre des dépenses réalisées en fonctionnement au chapitre 74, article 74778, fonction 76
- sur le Budget principal sur les exercices concernés (de 2024 à 2026), pour la part encaissée (et reversée) pour le compte du consortium sur un chapitre 458 dédié.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur MANGON, Madame MELLIER, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUJOL, Monsieur RIVIERES, Monsieur SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Claudine BICHET
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	